

## **Le 12 février 2018**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 12 février 2018, de 16 h 00 à 16 h 30 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère (absente)  
M. Réal Lévesque, conseiller  
M. Dany Chénard, conseiller (absent)  
M. Patrick Dionne, conseiller  
M. Étienne Brodeur, conseiller  
M. Jean-Luc Therrien, conseiller (absent)

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

### **1. Ouverture de la séance, constatation du quorum**

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

046-2018

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution modifiant la résolution # 021-2018 afin d'y ajouter un paragraphe
4. Période de questions
5. Clôture et levée de la séance

### **3. Résolution modifiant la résolution # 021-2018 afin d'y ajouter un paragraphe**

ATTENDU

que la municipalité a adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenu le lundi 5 février 2018, la résolution # 021-2018 approuvant les travaux programmés dans la TECQ 2014-2018;

ATTENDU

que les travaux dont il est question sont énumérés sur le formulaire prévu à cet effet et transmis le 6 février 2018;

ATTENDU

que lors de l'adoption de la résolution # 021-2018 un paragraphe y était manquant;

EN CONSÉQUENCE,  
047-2018

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'ajouter le paragraphe suivant afin de compléter la résolution # 021-2018 :

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité

**4. Période de questions**

Aucune question des contribuables présents n'entraîne une action ou l'adoption d'une résolution par le Conseil municipal.

**5. Clôture et levée de la séance**

048-2018

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 16 h 30.

Signature du procès-verbal

---

M. Jean Dallaire,  
Maire

---

Anne Desjardins, Directrice générale  
et secrétaire-trésorière